



Depuis le 16 mars, nous vivons une situation tout à fait inédite, un épisode sanitaire à l'échelle mondiale que nul n'aurait pu imaginer.

La seule lutte efficace contre ce fléau est bien le confinement qui s'impose à chacun, et de fait, nous interpelle à plus d'un titre.

Même si, ici à St-Romain de Lerps, nous pouvons nous sentir épargnés et « privilégiés » de pouvoir néanmoins profiter de notre environnement tellement agréable et du retour de la belle saison, même si les activités extérieures de jardinage ou entretien nous sont toujours autorisées, voire recommandées, nous partageons largement cette expérience qui peut, pour de multiples raisons, s'avérer longue et pénible.

En tout état de cause, il faut globalement noter la bonne conduite citoyenne de chacun et le scrupuleux respect, dans notre intérêt commun, des règles de comportement collectif.

Nous ne saluerons et ne remercierons jamais assez tous les professionnels de santé qui sont en charge de nous préserver, nous soigner, et assurer ainsi quelquefois notre survie.

Rendons également hommage à tous ceux qui œuvrent quotidiennement, sans relâche, pour que les services, tous les services, ne soient à aucun moment interrompus, à nommer en particulier les personnes travaillant dans la production, l'acheminement et la vente de tout ce qui nous est vitalement nécessaire. Nous remercions également les habitants pour leur respect des consignes de confinement.

Tous les moments de grande difficulté nécessitent naturellement la mise en œuvre d'actions solidaires et génèrent de nouveaux comportements empreints de beaux gestes généreux : qui fait les courses pour son voisinage, qui apporte un peu de lecture ou prend tout simplement contact avec une personne seule,

LES ACTIONS ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE

Au niveau de la Mairie (*Pour rappel, l'équipe municipale n'a pas changé tant que le deuxième tour des élections n'est pas organisé*) :

- Nos employés de mairie (secrétariat et agents techniques) assurent la continuité des permanences, le nettoyage des locaux et les opérations d'urgence. Le secrétariat est joignable téléphoniquement uniquement (04 75 58 50 93) aux heures habituelles des permanences (sauf le samedi matin). De même, les élus restent à tout moment à votre écoute et à votre service.
- Ainsi, en complémentarité avec les infirmières libérales et les familles, une attention particulière est portée en direction des personnes les plus exposées, qu'elles soient isolées, âgées ou fragiles. Des contacts sont pris régulièrement pour s'inquiéter de leur santé et si besoin leur venir en aide.
- Les enseignants sont totalement impliqués, le maximum est fait pour accompagner tous les élèves pendant cette longue interruption. Les apprentissages et devoirs sont transmis électroniquement, des permanences sont régulièrement tenues. La mairie assure le relais auprès des familles non équipées d'une imprimante.
- Les enfants des personnels soignants du secteur sont accueillis à l'école des Brémondrières à St-Péray, nos enseignants participent à l'encadrement. En ce qui concerne le service-cantine, chacun bénéficiera, sur son compte famille, d'un avoir correspondant au montant des repas non pris. Pour tenir compte des travaux d'entretien des espaces verts nécessaires en cette période de taille des végétaux, la mairie réouvre le dépôt des déchets verts situé au stade, à partir du mardi 14 avril 2020, en attente de la réouverture des déchetteries intercommunales.

Les actions particulières

- Comme évoqué en préambule, nos commerces de proximité se sont rapidement adaptés pour assurer notre approvisionnement :
 - o La boulangerie ouvre le mardi, vendredi et dimanche matin. Pour leur faciliter la tâche, vous pouvez commander.
 - o L'épicerie est ouverte le mardi, jeudi, vendredi et samedi matin. Les commandes sont possibles par mail à l'adresse suivante : aupitbonheur.07130@orange.fr
 - o Le restaurant du Pic se propose de fournir des repas à emporter. Il suffit de les commander auprès de Christine VIAL au 06.60.17.79.70.
- Par solidarité économique, la mairie a décidé de suspendre les loyers du salon de coiffure et de l'épicerie à partir du mois d'avril 2020.
- Les médiathèques de la communauté de communes mettent à votre disposition des liens vers des activités culturelles gratuites, que vous soyez inscrits ou non dans une des médiathèques, à l'adresse mediatheques.rhone-crussol.fr (livres gratuits en ligne, concerts, visites virtuelles de musée...)
- Enfin, des solidarités entre particuliers se mettent en place pour assister les personnes sur les déplacements, les courses, les éventuels RdV chez le médecin ou autres... N'hésitez pas à contacter la Mairie qui pourra vous aider dans vos démarches et trouver les appuis nécessaires.

Au niveau de la Région :

Un plan d'urgence de 600 millions d'euros pour l'économie régionale a été lancé. Les modalités sont développées sur le site Internet ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr.

Pour les artisans, entrepreneurs, professions libérales, agriculteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes :

- Participation au fonds de solidarité national
- 1 500 € d'aide directe pour les TPE de moins de 10 salariés dont le dernier CA est inférieur à 1M€ qui ont eu soit une interdiction d'accueil du public, soit une perte de CA supérieure à 70% par rapport à mars 2019.

Afin d'assurer une information globale, coordonnée et continue aux entreprises, **la Région a ouvert un numéro vert unique Etat-Région, gratuit. Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 : 0805 38 38 69**

Au niveau de la C.C Rhône Crussol :

L'association ECTI (Entreprises-Collectivités territoriales-Insertion), présente dans tous les départements, est composée d'un réseau de 2000 adhérents, bénévoles, anciens cadres de secteur public ou privé, chefs d'entreprises, techniciens, artisans, professions libérales qui peuvent aider au montage des dossiers d'aides gouvernementales et régionales, l'adaptation de la production, l'anticipation de la reprise d'activité, la gestion des difficultés financières etc.

Le référent local pour la C.C Rhône Crussol est Monsieur Jacky CLOUE au 06 40 64 53 78, par email à jackycloue@gmail.com. Adresse : 124 Impasse Chanteclair, 07500 Guilherand Granges.

Horaires de la Mairie au public spécial covid-19 :		Permanences des élus :
Lundi, mardi, mercredi	9h à 11h	Sur rendez-vous pris auprès du secrétariat.
Jeudi	16h à 18h	
Téléphone : 04 75 58 50 93 – Fax : 04 75 58 51 08 – E-mail : ma-strdl@inforoutes-ardeche.fr		
Le comité de rédaction : M. BRET - S. JOLY – R. NAVARRO - M. POMMARET – J-Marc SITAR – E. VERRIEN		